



Tél. : 04.75.88.98.09

Fax : 04.75.88.95.80

Mail : [mairievalgorge@sfr.fr](mailto:mairievalgorge@sfr.fr)

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2018**

**Membres présents :** Michel Seveyrac ; Jacqueline Balazun, Jérôme Montérémal, Bernard Bonin, Samuel Bonin, Christiane Coppé, André Jouve, Christian Métaireau.

**Membre excusé :** Maxime Seveyrac, procuration donnée à Michel Seveyrac.

### **Ordre du jour : Ouverture de séance à 20h30.**

**Michel Seveyrac, le maire, nous demande d'accepter de rajouter plusieurs points à l'ordre du jour. L'ensemble des conseillers accepte cette demande. Ces points seront abordés à partir du n°19.**

#### **1- Désignation du secrétaire de séance :**

Christian Métaireau est désigné à l'unanimité.

#### **2- Approbation du PV du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2018**

Suite à la demande de Michel S. le maire et en l'absence de remarque nécessitant une modification du P.V. , celui-ci est approuvé avec 8 voix pour et une abstention.

#### **3 – Convention « Cinéma en Val de Beaume » :**

La Maison de l'Image d'Aubenas (Association « Grand Ecran ») nous propose, par l'intermédiaire de la CDC, la signature d'une convention prévoyant la projection de 10 séances de cinéma à Valgorge pour la saison 2018-2019, pour un coût de 6000€.

Ce projet bénéficie d'une aide de 3000€ de la CDC, en plus des entrées (6€ par entrée).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

#### **4- Convention AEP du Tanarguier :**

Le SDEA sollicite la commune pour sa rémunération pour son étude et le suivi de ces travaux de raccordement au réseau d'eau potable de hameau du Tanarguier, pour un montant de 3600€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDEA. Le montant prévu des travaux est de 65000€ TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer le marché d'un montant prévisionnel de 60 568€ HT avec l'entreprise choisie : « Valgorge TP ».

#### **5- Convention cimetièrre de Chastanet :**

Le SDEA nous propose une convention pour l'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'extension du cimetière de Chastanet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention prévoyant l'étude préliminaire, étude du Projet et assistance à la passation des contrats de travaux, pour un montant de 1237.44€, en supprimant de cette convention : le suivi des travaux et la réception.

#### **6- « L'Ardéchoise » Convention 2019 pour tarifs :**

L'organisation de « L'Ardéchoise » nous demande le maintien du tarif de 13€ par nuitée au gîte d'étape pour l'année 2019.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de répondre favorablement à cette demande.

#### **7- Devis pour l'achat de bancs public :**

Le comité des fêtes de Valgorge a décidé de faire un don de 1000€ à la commune pour l'achat de bancs public.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de 2075.88€ HT que nous présente Jérôme Montéréal, pour l'achat de 12 bancs. Nous discutons également des emplacements souhaités pour ces bancs.

#### **8- Travaux AEP « Marette - La Veige » : Giammatéo réseaux :**

La commune profite des travaux d'enfouissement de la ligne de moyenne tension et de la fibre optique pour faire poser un tuyau de 50mm pour l'acheminement de l'eau potable. Il reste à réaliser la traversée du pré de Marette (autour de 500m), dont la pose avait été négociée gratuite avec l'entreprise Giammatéo. Le conseil municipal souhaite également profiter de ces travaux pour faire ajouter une canalisation supplémentaire de 200m sur la première partie de la route de Chastanet,(dont 60m hors tranchée prévue), afin de supprimer une canalisation actuelle sur laquelle nous avons souvent de problèmes technique et qui passe sur des terrains privés.

Le devis présenté par l'entreprise Giammatéo ne correspondant pas aux accords verbaux convenus, monsieur André Jouve doit rediscuter de ce devis avec l'entreprise.

#### **9- Devis plateforme containers au Mazel :**

La construction d'une plateforme en béton de 70m<sup>2</sup> est nécessaire pour la pose et l'enlèvement par les camions des containers qui vont être groupés (recyclage, poubelles et

cartons) au Mazel. Michel Seveyrac nous présente un devis optionnel du SIVTA de 10 338.50€ TTC comprenant la construction de murets au fond et sur le côté de la plateforme.

Le conseil municipal accepte uniquement la partie construction de la dalle pour un montant de 6232.50 TTC avec 8 voix pour et une abstention.

#### **10- Projets photovoltaïques :**

A la demande de certains élus, de l'EPHAD et du centre social, Monsieur Martin du SDEA nous propose de faire une étude de faisabilité en commande groupée pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Michel Seveyrac doit contacter la responsable du syndicat intercommunal propriétaire des locaux du centre social.

#### **11- Devis Parking St Martin :**

Michel Seveyrac nous présente un nouveau devis du SIVTA pour la mise en forme et le goudronnage en « bi-couches » du parking en excluant un enrochement de pourtour prévu initialement, mais en incluant le changement de buses écrasées en bordure de ce parking . Les travaux de « ceinture » de ce parking seront réalisés par les employés communaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis d'un montant de 6080€ TTC.

#### **12- Devis restauration du monument aux morts :**

Le devis de 1430€ ttc de la société Augusto comprend le nettoyage du monument, le marquage de certaines lettres et la peinture dorée des inscriptions. Des demandes d'aides pour ces travaux, ont été faites auprès de l'office national des anciens combattants et auprès du « Patrimoine ». On espère obtenir 40% d'aide.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

#### **13- Déneigement hiver 2017/2018 :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de demander une aide au Département pour le déneigement effectué par les employés communaux pendant l'hiver 2017/2018.

#### **14- Comptabilité : décision modificative :**

Suite à une erreur d'inscription sur le budget prévisionnel 2018, il est nécessaire d'enlever 33038€ au chapitre 023 en dépenses de fonctionnement et rajouter cette somme au chapitre 021 en recette d'investissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative du budget.

#### **15- Contrat PEC – ATSEM :**

Un contrat aidé : PEC (parcours-emploi- compétences) va être demandé pour Laure Vernède, notre nouvelle ATSEM à l'école. Ce contrat doit être qualifiant. Une formation d'une semaine est proposée à Laure V. pour « l'amélioration des compétences psycho-sociales » pour un montant de 600€ à charge pour la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande de contrat aidé et accepte la prise en charge de la formation.

#### **16- Synthèse recensement :**

Jacqueline Balazun nous fait le point sur le prochain recensement qui va être effectué dans les communes de mi janvier à mi février, suite à la matinée d'information qu'elle a suivi en tant que agent coordinateur au niveau de la commune de Valgorge. Un agent de l'INSEE viendra faire une formation d'une journée courant octobre ou novembre. Ce recensement représente un important travail de suivi et de responsabilité en lien avec la personne qui effectuera ce travail chez les habitants sur notre commune, en l'occurrence, en principe Pauline Bernard.

#### **17- Logement de la poste : Prêt bancaire- autorisation de signature des marchés :**

Le budget prévisionnel pour la restauration du logement au dessus de la Poste est de 96 733.24 TTC.

En déduction des subventions attendues (Région, Département 10000€, Préfecture 26000€, SDE), un prêt de 60 000€ doit être réalisé.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de « La Banque Postale » d'un prêt de 60 000€ remboursable sur 20 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 2.05% et un remboursement trimestriel de 915.26€.

Après deux consultations, les entreprises retenues pour ces travaux sont :

|  |                |
|--|----------------|
| -Julien Fargier (lot maçonnerie)         | 26 354.62€ TTC |
| -Cévennes Couleur (véranda, ouvertures)  | 22 139.47€ TTC |
| - « CFD » (cloisons –isolation)          | 17 695.33€ TTC |
| - Isole Drôme (isolation des sols)       | 1266€ TTC      |
| - Duclaux Kalkias (.....)                | 1437.70€ TTC   |
| - Cholvi Thierry (carrelage)             | 3070.62€ TTC   |
| - Battaglia Christian (électricité)      | 5077.60€ TTC   |
| - Estèves Frères (chauffage – plomberie) | 19 491.90€ TTC |

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer les marchés avec les entreprises.

### **18- Tarif social : cantine abonnement eau ,assainissement :**

Actuellement la règle pour l'obtention d'un tarif réduit de 50% pour les repas à la cantine, pour les résidents de la commune, est issue d'une délibération prise en 2012 et nécessite un calcul complexe pour la secrétaire.

Le conseil municipal décide d'appliquer cette réduction de 50% pour les enfants habitants sur la commune dont le coefficient CAF de la famille est inférieur à 666.

Pour la réduction du tarif de l'abonnement eau et assainissement : application de la même règle du coefficient 666 du quotient fam. CAF ou des revenus imposables avec aides.

### **19- Achat sono :**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'achat d'une sono pour la mairie et accepte le devis présenté par Michel Seveyrac, de l'E. Techni-musique à Paris, pour un montant TTC de 686€ (avec une housse et un pupitre).

### **20- Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le renouvellement annuel de la ligne de trésorerie (60 000€) auprès de la Banque Postale.

Clôture de la séance à 23h15.